FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange C2P06Series[C][3]

Numéro d'enregistrement -

Synonymes Aucun(e)(s).

Code de produit menataure

Date d'émission le 29-08-14

Numéro de version 01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun connu.

Identification de la société

Hewlett-Packard France
1 avenue du Canada
91947 les Ulis
France
Numéro de téléphone 0 820 211 211

Service HP chargé des effets sur la santé
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209
(Ligne directe) 1-760-710-0048
N° d'appel du support client HP
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836
(Ligne directe) 1-208-323-2551
Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com
Numéro d'appel d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé humaine Non classé comme présentant un risque pour la santé.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Risques particuliers Donnée inconnue.

Principaux symptômes Donnée inconnue.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquettage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient : Eau, Ethyl alkyldiol, Nitrate de métal N° 2, pentanediol-1,5, Sel colorant direct de phtalocyanine de cuivre

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention Donnée inconnue.

Réaction Donnée inconnue.

Stockage Donnée inconnue.

Élimination Donnée inconnue.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux
Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau	> 65	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification : **DSD:** -					
CLP : -					
pentanediol-1,5	< 10	111-29-5 203-854-4	-	-	
Classification : **DSD:** -					
CLP : -					
Ethyl alkyldiol	< 10	Confidentiel -	-	-	
Classification : **DSD:** -					
CLP : -					
Sel colorant direct de phtalocyanine de cuivre	< 5	Confidentiel -	-	-	
Classification : **DSD:** Xi;R41, R52/53					
CLP : Eye Dam. 1;H318, Aquatic Chronic 3;H412					
Nitrate de métal N° 2	< 2.5	Confidentiel -	-	-	
Classification : **DSD:** Xi;R36					
CLP : Eye Irrit. 2;H319					

Remarques sur la composition Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.
Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.
Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Ingestion En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Donnée inconnue.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie	Donnée inconnue.
5.1. Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucuns connus.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Donnée inconnue.
5.3. Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers	Donnée inconnue.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Donnée inconnue.
Méthodes particulières d'intervention	Aucun n'est établi.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Pour les non-secouristes	Porter un équipement de protection approprié.
Pour les secouristes	Donnée inconnue.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
6.4. Référence à d'autres sections	Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle	
Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Donnée inconnue.
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Donnée inconnue.
Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.
Directives au sujet de l'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
8.2. Contrôles de l'exposition	
Contrôles techniques appropriés	Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
Protection des yeux/du visage	Donnée inconnue.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Donnée inconnue.
- Divers	Donnée inconnue.
Protection respiratoire	Donnée inconnue.
Risques thermiques	Donnée inconnue.
Mesures d'hygiène	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Donnée inconnue.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Liquide.
Forme	Donnée inconnue.
Couleur	Cyan
Odeur	Donnée inconnue.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	8 - 8.4
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	> 93.3 °C (> 200.0 °F) Pensky-Martens coupe fermée
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	>= 1 (air = 1,0).
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Soluble dans l'eau
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	<= 2 cP
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Non déterminé
9.2. Autres informations	
COV (% en poids)	< 156 g/L

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Donnée inconnue.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Donnée inconnue.
Inhalation	Donnée inconnue.
Contact avec la peau	Donnée inconnue.
Contact avec les yeux	Donnée inconnue.

Symptômes Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Corrosion ou irritation de la peau	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Blessure ou irritation grave des yeux	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité des cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité aquatique Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Ethyl alkyldiol (CAS Confidentiel)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Daphnie	102, 48 Heures
Poisson	CL50	Poisson	1000, 96 Heures

12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée inconnue.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée inconnue.
Facteur de bioconcentration (BCF)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Donnée inconnue.

Emballages contaminés Donnée inconnue.

Code des déchets UE Donnée inconnue.

Informations / Méthodes d'élimination Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Non réglementé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
Réglementations nationales	Donnée inconnue.
Autres informations	Specific Provisions: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC (in the amended version OJ L 396 from 29.05.2007 page 3 with further rectifications and amendments). Limites d'exposition (voir la section 8): Règlement en vigueur du Ministère du Travail et des Affaires sociales en date du 29 novembre 2002 concernant les limites d'exposition maximales et le volume des facteurs de risque dangereux pour la santé et l'environnement sur le lieu de travail (Official Journal of Laws n° 217/2002 article 1833 incluant d'autres modifications).
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Donnée inconnue.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations	Donnée inconnue.
Références	Donnée inconnue.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Donnée inconnue.
Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15	R36 Irritant pour les yeux. R41 Risque de lésions oculaires graves. R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations de révision	1. Identification du produit et de l'entreprise: Nom commercial alternatif SECTION 2: Identification des dangers: Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 SECTION 2: Identification des dangers: 2.3. Autres dangers Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation SECTION 11: Informations toxicologiques: Toxicité aiguë SECTION 11: Informations toxicologiques: Danger par aspiration SECTION 11: Informations toxicologiques: Mutagénicité SECTION 11: Informations toxicologiques: Toxicité pour la reproduction SECTION 11: Informations toxicologiques: Sensibilisation respiratoire SECTION 11: Informations toxicologiques: Contact avec la peau SECTION 11: Informations toxicologiques: Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées SECTION 11: Informations toxicologiques: Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique

Informations de formation	Donnée inconnue.
Avis de non-responsabilité	La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.
Date d'émission	le 29-08-14

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils

Informations du fabricant

Hewlett-Packard Company
3000 Hanover Street
Palo Alto, California 94304-1112 US
(Ligne directe) 1-503-494-7199
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	C2P06Series[M][3]
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Code de produit	Minotaure
Date d'émission	le 29-08-14
Numéro de version	01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun connu.
Identification de la société	Hewlett-Packard France 1 avenue du Canada 91947 les Ulis France Numéro de téléphone 0 820 211 211 Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-760-710-0048 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro d'appel d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé humaine	Non classé comme présentant un risque pour la santé.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Risques particuliers	Donnée inconnue.
Principaux symptômes	Donnée inconnue.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquettage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient :	Acide sulfonique polycyclique, sel de tétraméthylammonium, Alkyldiol éthoxylate, Ethyl alkyldiol, Nitrate de métal N° 2, pentanediol-1,5, pyrrolidone-2
Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention	Donnée inconnue.
Réaction	Donnée inconnue.
Stockage	Donnée inconnue.
Élimination	Donnée inconnue.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux
Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
pyrrolidone-2	5 - < 10	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
Classification : **DSD:** Xi;R36 **CLP :** Eye Irrit. 2;H319					
pentanediol-1,5	< 10	111-29-5 203-854-4	-	-	
Classification : **DSD:** - **CLP :** -					
Ethyl alkyldiol	< 10	Confidentiel -	-	-	
Classification : **DSD:** - **CLP :** -					
Acide sulfonique polycyclique, sel de tétraméthylammonium	< 7.5	Confidentiel -	-	-	
Classification : **DSD:** - **CLP :** -					
Alkyldiol éthoxylate	< 2.5	Confidentiel -	-	-	
Classification : **DSD:** Xn;R21/22, Xi;R38-41, N;R51/53 **CLP :** Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H312, Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Chronic 2;H411					
Nitrate de métal N° 2	< 2.5	Confidentiel -	-	-	
Classification : **DSD:** Xi;R36 **CLP :** Eye Irrit. 2;H319					

Remarques sur la composition Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.
Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.
Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Ingestion	En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Donnée inconnue.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Donnée inconnue.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie	Donnée inconnue.
5.1. Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucuns connus.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Donnée inconnue.
5.3. Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers	Donnée inconnue.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Donnée inconnue.
Méthodes particulières d'intervention	Aucun n'est établi.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Porter un équipement de protection approprié.
Pour les secouristes	Donnée inconnue.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
6.4. Référence à d'autres sections	Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Donnée inconnue.
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Donnée inconnue.
Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.
Directives au sujet de l'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
Protection des yeux/du visage	Donnée inconnue.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Donnée inconnue.
- Divers	Donnée inconnue.
Protection respiratoire	Donnée inconnue.
Risques thermiques	Donnée inconnue.
Mesures d'hygiène	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Donnée inconnue.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Liquide.
Forme	Donnée inconnue.
Couleur	Magenta
Odeur	Donnée inconnue.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	8 - 8.4
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	> 93.3 °C (> 200.0 °F) Pensky-Martens coupe fermée
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	>= 1 (air = 1,0).
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Soluble dans l'eau
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	<= 2 cP
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Non déterminé

9.2. Autres informations

COV (% en poids)	< 156 g/L

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Donnée inconnue.

10.2. Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter Donnée inconnue.

10.5. Matières incompatibles Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Donnée inconnue.

Inhalation Donnée inconnue.

Contact avec la peau Donnée inconnue.

Contact avec les yeux Donnée inconnue.

Symptômes Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composants	Espèce	Résultats d'essais
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
Aiguë		
Oral		
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg
	Rat	6500 mg/kg

Corrosion ou irritation de la peau Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Blessure ou irritation grave des yeux Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Donnée inconnue.

Autres informations Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière
Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité aquatique Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Ethyl alkyldiol (CAS Confidentiel)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Daphnie	102, 48 Heures
Poisson	CL50	Poisson	1000, 96 Heures
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	13.21 mg/l, 48 heures

12.2. Persistance et dégradabilité Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée inconnue.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

pyrrolidone-2 -0.85

Facteur de bioconcentration (BCF) Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée inconnue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Donnée inconnue.

Emballages contaminés Donnée inconnue.

Code des déchets UE Donnée inconnue.

Informations / Méthodes d'élimination Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Non réglementé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
Réglementations nationales	Donnée inconnue.
Autres informations	Specific Provisions: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC (in the amended version OJ L 396 from 29.05.2007 page 3 with further rectifications and amendments). Limites d'exposition (voir la section 8): Règlement en vigueur du Ministère du Travail et des Affaires sociales en date du 29 novembre 2002 concernant les limites d'exposition maximales et le volume des facteurs de risque dangereux pour la santé et l'environnement sur le lieu de travail (Official Journal of Laws n° 217/2002 article 1833 incluant d'autres modifications).
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Donnée inconnue.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations	Donnée inconnue.
Références	Donnée inconnue.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Donnée inconnue.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15	R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion. R36 Irritant pour les yeux. R38 Irritant pour la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations de révision	1. Identification du produit et de l'entreprise: Nom commercial alternatif SECTION 2: Identification des dangers: Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 SECTION 2: Identification des dangers: 2.3. Autres dangers Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation SECTION 11: Informations toxicologiques: Toxicité aiguë SECTION 11: Informations toxicologiques: Danger par aspiration SECTION 11: Informations toxicologiques: Mutagénicité SECTION 11: Informations toxicologiques: Toxicité pour la reproduction SECTION 11: Informations toxicologiques: Sensibilisation respiratoire SECTION 11: Informations toxicologiques: Contact avec la peau SECTION 11: Informations toxicologiques: Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées SECTION 11: Informations toxicologiques: Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique
Informations de formation	Donnée inconnue.
Avis de non-responsabilité	La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.
Date d'émission	le 29-08-14

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils

Informations du fabricant

Hewlett-Packard Company
3000 Hanover Street
Palo Alto, California 94304-1112 US
(Ligne directe) 1-503-494-7199
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange C2P06Series[Y][3]

Numéro d'enregistrement -

Synonymes Aucun(e)(s).

Code de produit instant inks

Date d'émission le 29-08-14

Numéro de version 01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun connu.

Identification de la société

Hewlett-Packard France
1 avenue du Canada
91947 les Ulis
France
Numéro de téléphone 0 820 211 211

Service HP chargé des effets sur la santé
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209
(Ligne directe) 1-760-710-0048
N° d'appel du support client HP
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836
(Ligne directe) 1-208-323-2551
Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com
Numéro d'appel d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé humaine Non classé comme présentant un risque pour la santé.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Risques particuliers Donnée inconnue.

Principaux symptômes Donnée inconnue.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquettage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient : Ethyl alkyldiol, Nitrate de métal N° 2, pentanediol-1,5, pyrrolidone-2, Substitut de sel de sulfonate de naphtalène N° 13

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention Donnée inconnue.

Réaction Donnée inconnue.

Stockage Donnée inconnue.

Élimination Donnée inconnue.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux
Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
pentanediol-1,5	< 10	111-29-5 203-854-4	-	-	
Classification : **DSD:** -					
CLP : -					
Ethyl alkyldiol	< 10	Confidentiel -	-	-	
Classification : **DSD:** -					
CLP : -					
pyrrolidone-2	< 7.5	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
Classification : **DSD:** Xi;R36					
CLP : Eye Irrit. 2;H319					
Substitut de sel de sulfonate de naphtalène N° 13	< 7.5	Confidentiel -	-	-	
Classification : **DSD:** -					
CLP : -					
Nitrate de métal N° 2	< 2.5	Confidentiel -	-	-	
Classification : **DSD:** Xi;R36					
CLP : Eye Irrit. 2;H319					

Remarques sur la composition Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.
Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.
Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Ingestion En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Donnée inconnue.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie	Donnée inconnue.
5.1. Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucuns connus.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Donnée inconnue.
5.3. Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers	Donnée inconnue.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Donnée inconnue.
Méthodes particulières d'intervention	Aucun n'est établi.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Pour les non-secouristes	Porter un équipement de protection approprié.
Pour les secouristes	Donnée inconnue.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
6.4. Référence à d'autres sections	Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle	
Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Donnée inconnue.
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Donnée inconnue.
Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.
Directives au sujet de l'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
8.2. Contrôles de l'exposition	
Contrôles techniques appropriés	Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
Protection des yeux/du visage	Donnée inconnue.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Donnée inconnue.
- Divers	Donnée inconnue.
Protection respiratoire	Donnée inconnue.
Risques thermiques	Donnée inconnue.
Mesures d'hygiène	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Donnée inconnue.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Liquide.
Forme	Donnée inconnue.
Couleur	Jaune
Odeur	Donnée inconnue.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	8 - 8.4
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	> 93.3 °C (> 200.0 °F) Pensky-Martens coupe fermée
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	>= 1 (air = 1,0).
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Soluble dans l'eau
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	<= 2 cP
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Non déterminé
9.2. Autres informations	
COV (% en poids)	< 155 g/L

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Donnée inconnue.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Donnée inconnue.
Inhalation	Donnée inconnue.
Contact avec la peau	Donnée inconnue.
Contact avec les yeux	Donnée inconnue.

Symptômes Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composants	Espèce	Résultats d'essais
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
Aiguë		
Oral		
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg
	Rat	6500 mg/kg

Corrosion ou irritation de la peau	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Blessure ou irritation grave des yeux	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité des cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité aquatique Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Ethyl alkyldiol (CAS Confidentiel)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Daphnie	102, 48 Heures
Poisson	CL50	Poisson	1000, 96 Heures

Composants		Espèce	Résultats d'essais
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	13.21 mg/l, 48 heures

12.2. Persistance et dégradabilité Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée inconnue.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

pyrrolidone-2	-0.85

Facteur de bioconcentration (BCF) Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée inconnue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Donnée inconnue.

Emballages contaminés Donnée inconnue.

Code des déchets UE Donnée inconnue.

Informations / Méthodes d'élimination Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de lenvironnement. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Non réglementé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
Réglementations nationales	Donnée inconnue.
Autres informations	Specific Provisions: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC (in the amended version OJ L 396 from 29.05.2007 page 3 with further rectifications and amendments). Limites d'exposition (voir la section 8): Règlement en vigueur du Ministère du Travail et des Affaires sociales en date du 29 novembre 2002 concernant les limites d'exposition maximales et le volume des facteurs de risque dangereux pour la santé et l'environnement sur le lieu de travail (Official Journal of Laws n° 217/2002 article 1833 incluant d'autres modifications).
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Donnée inconnue.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations	Donnée inconnue.
Références	Donnée inconnue.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Donnée inconnue.
Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15	R36 Irritant pour les yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations de révision	1. Identification du produit et de l'entreprise: Nom commercial alternatif SECTION 2: Identification des dangers: Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 SECTION 2: Identification des dangers: 2.3. Autres dangers Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation SECTION 11: Informations toxicologiques: Toxicité aiguë SECTION 11: Informations toxicologiques: Danger par aspiration SECTION 11: Informations toxicologiques: Mutagénicité SECTION 11: Informations toxicologiques: Toxicité pour la reproduction SECTION 11: Informations toxicologiques: Sensibilisation respiratoire SECTION 11: Informations toxicologiques: Contact avec la peau SECTION 11: Informations toxicologiques: Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées SECTION 11: Informations toxicologiques: Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique
Informations de formation	Donnée inconnue.
Avis de non-responsabilité	La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.
Date d'émission	le 29-08-14

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils

Informations du fabricant

Hewlett-Packard Company
3000 Hanover Street
Palo Alto, California 94304-1112 US
(Ligne directe) 1-503-494-7199
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209